

**Difficultés de stationnement des GIG à Paris****LE CONSTAT :**

En 2018, un certain nombre de pensionnés militaires d'invalidité titulaires d'une carte européenne de stationnement ont été verbalisés à tort à l'occasion du stationnement de leur véhicule à Paris. Ces dysfonctionnements semblent avoir été générés suite à un transfert des compétences de gestion du parc de stationnement parisien à des entreprises privées.

**ACTIONS ENTREPRISES :**

Au début de l'année 2019 et sur proposition du directeur du service départemental de l'ONACVG de Paris, le Préfet de la région Ile de France a transmis une lettre à la Maire de Paris afin d'appeler son attention sur ce problème sensible.

Cette question a par ailleurs été également évoquée lors d'une rencontre bilatérale avec le Préfet de police de Paris.

Depuis, les titulaires de la carte de stationnement ont obtenu la possibilité d'enregistrer l'immatriculation de leur véhicule pour une durée de deux ans sur un site dédié de la mairie de Paris, ce qui les protège ainsi des verbalisations automatiques.

Enfin, les services de la voirie parisienne sont entrés en contact avec le service de l'ONACVG de Paris afin que les agents dédiés aux tâches de contrôle puissent recevoir une formation adaptée sur cette question du stationnement des pensionnés militaires d'invalidité.

D'après les informations détenues par le service départemental de l'ONACVG de Paris, il semble que la situation se soit sensiblement et fort heureusement améliorée depuis la fin de l'année dernière.